



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

L'an 2023, le 4 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 28/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, M. BAUNARD Dominique, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCCART Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : Mme ASSELIN Caroline

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

### D2023\_25 – Affectation des résultats 2022

Après avoir approuvé le compte de gestion **2022** de la Commune, dressé par le Receveur Municipal,

Après avoir voté le compte administratif **2022** de la Commune,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

- L'excédent d'investissement de	+	38 022,47 €
- L'excédent de fonctionnement de	+	334 623,70 €

Considérant les restes à réaliser en section investissement,

- en dépenses	-	0,00 €
- en recettes	+	0,00 €

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement, les dépenses reportées étant **inférieures supérieures** à l'excédent d'investissement :

- excédent déficit d'investissement	+	38 022,47 €
- reste à réaliser en recettes d'investissement	+	0,00 €
- reste à réaliser en dépenses d'investissement	-	0,00 €
- <b>besoin de financement</b>	-	<b>38 022,47 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- <b>affecte</b> les résultats <b>2022</b> :		
♦ au 001 : l'excédent d'investissement		<b>38 022,47 €</b>
♦ au 002 : l'excédent de fonctionnement		<b>334 623,70 €</b>

Les crédits seront inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/04/2023

Le Maire

M. André POISSON

Le secrétaire de séance,  
Mme ASSELIN Caroline